

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 01805**

(54) Echafaudage muni d'une bâche de protection.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 G 5/00, 21/32.

(22) Date de dépôt..... 24 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 31-7-1981.

(71) Déposant : Société dite : NIOOLON BV, société de droit hollandais, résidant aux Pays-Bas.

(72) Invention de : Jan Gerrit de Winter.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia - Tour C,
20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention concerne un échafaudage comprenant un bâti muni d'une bâche de protection essentiellement faite de tissu.

On connaît déjà un échafaudage de ce type. L'invention a pour objet de la rendre plus sûr.

A cet effet, l'échafaudage selon l'invention est caractérisé en ce que le tissu de la bâche de protection présente au moins une rangée de boucles. A l'aide de ces boucles, la bâche de protection peut être commodément fixée de façon sûre au bâti. Il en résulte une amélioration de la sécurité de l'échafaudage, étant donné que le risque pour les ouvriers de tomber de celui-ci est considérablement réduit. Un tel échafaudage est plus sûr non seulement pour les ouvriers du bâtiment qui l'utilisent, mais aussi pour les passants, le risque de chutes de matériaux et d'outils étant éliminé ou tout au moins considérablement réduit.

L'invention concerne en outre une bâche de protection d'échafaudage destinée à être utilisée avec l'échafaudage selon l'invention.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cet échafaudage:

Fig. 1 est une vue en perspective d'un échafaudage selon l'invention, dressé devant en bâtiment en construction;

Fig. 2 est une vue en élévation agrandie du détail II de fig. 1;

Fig. 3 est une vue à une échelle encore plus grande du détail III de fig. 2;

Fig. 4 est une vue agrandie du détail IV de fig. 1;

Fig. 5 est une vue agrandie du détail V de fig. 1;

Fig. 6 est une vue agrandie du détail VI de fig. 1.

A la fig. 1, l'échafaudage 1 dressé contre un bâtiment en construction 2 comporte un bâti formé de tubes, notamment de montants 3, disposés à intervalles réguliers ou

pas g de 2,50 m par exemple, de boulins transversaux 4 et de longerons 5, ces tubes étant solidement liés les uns aux autres au moyen de colliers 6 connus en soi. Les boulins transversaux 4 supportent des planches 14. L'échafaudage selon l'invention est muni d'une bâche de protection 7 faite de bandes de tissu 8, d'une largeur b de 2,60 m par exemple et d'une longueur l de 10 mètres.

Chaque bande de tissu 8 est formée de fils de chaîne 9, qui apparaissent en clair à la fig. 3, de six groupes 12 de fils de chaîne supplémentaires 10, qui apparaissent en sombre à la fig. 3, et de fils de trame 11. Les fils de chaîne de chaîne 9 et 10 sont de préférence des monofilaments de section circulaire, tandis que les fils de trame 11 sont des monofilaments de section plate. Le tissu est de préférence en polyéthylène ou en polypropylène ou autre matière similaire de forte densité et il est tissé de façon à ne pouvoir être traversé par la pluie, tout en étant légèrement perméable à l'air. Dans chaque bande 12, à un pas t de 25 cm par exemple, des boucles 13 sont formées en omettant de lier les fils de chaîne supplémentaires 10 aux fils de trame 11 et en les laissant tous flotter sur la même face du tissu. En dehors des boucles 13, les fils de chaîne 9, 10 et les fils de trame 11 sont entrecroisés de la manière habituelle. Dans un groupe 12 donné de fils de chaîne supplémentaires 10, les boucles 13 sont formées alternativement sur une face et sur l'autre face du tissu dans le sens longitudinal du groupe, c'est-à-dire à la fig. 1 aux points A sur la face extérieure et aux points B sur la face intérieure, tournée vers l'échafaudage 1. Ces boucles sont placées dans le sens de tissage à une duite donnée (c'est-à-dire à un niveau donné de l'échafaudage 1) sur la même face du tissu. Les groupes 12 sont disposés à intervalles réguliers correspondant à un pas s de 50 cm. Les boucles 13, formées par exemple de 30 fils de chaîne supplémentaires 10 d'un diamètre de 0,2 à 0,3 mm sont solides et peuvent supporter un effort de traction considérable, de sorte qu'elles peuvent retenir le poids de person-

nes tombant de l'échafaudage 1.

La liaison entre les bandes de tissu 8 et le bâti tubulaire de l'échafaudage 1 s'effectue au moyen des boucles 13, par exemple en enfilant les longerons 5 ou autres tubes ou longueurs de tube à travers les boucles 13 et/ou en attachant les boucles aux tubes à l'aide de cordes 15, comme le montre la fig. 4.

Les bandes de tissu 8 peuvent aussi être facilement et solidement fixées les unes aux autres en reliant par des cordes 16 les boucles 13 voisines de deux bandes de tissu adjacentes (cf. fig. 5).

Chaque bande de tissu 8 présente, comme on peut le voir à la fig. 6, des fils de trame 17 étroitement serrés les uns contre les autres, formant ainsi sur le tissu des rayures transversales à intervalles réguliers h de 2 mètres, par exemple, ce qui permet de découper facilement une longueur donnée dans un rouleau de tissu de 100 mètres ou autre longueur. Dans une variante encore plus avantageuse, les fils de trame 17 sont tissés de façon à former deux rayures transversales 19 d'une largeur p de 1,5 cm par exemple, séparées l'une de l'autre par une zone étroite 18, large de 0,5 cm, par exemple, qui définit la ligne de coupe. Lorsque les bandes de tissu 8 sont découpées dans un rouleau à l'aide de la chaleur et de la pression, les fils de trame 20 de la zone de coupe 18 adhèrent à ceux 17 des rayures transversales 19 formant ainsi une lisière solide.

La présence des boucles 13 sur les deux faces des bandes de tissu 8 permet de fixer celles-ci au bâti de l'échafaudage par leur deux faces. Il n'est donc pas besoin d'inverser la position de ces longues bandes. De plus, la liaison entre les bandes 8 en est facilitée.

Il convient de signaler que, bien que le type de tissu de la forme d'exécution qui vient d'être décrite soit de beaucoup préférable, on peut en utiliser d'autres, par exemple du jute, des tissus enduits, etc..

- REVENDEICATIONS -

1.- Echafaudage, comportant un bâti muni d'une bâche de protection essentiellement constituée par un tissu, caractérisé en ce qu'il est prévu au moins une rangée de
5 boucles (13) sur le tissu.

2.- Echafaudage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les boucles (13) sont formées par des fils de chaîne (10) qui, par places, ne sont pas liés aux fils de trame (11).

10 3.- Echafaudage selon la revendication 2, caractérisé en ce que les fils de chaîne qui forment les boucles sont des fils de chaîne supplémentaires prévus sur la largeur des boucles.

15 4.- Echafaudage selon la revendication 2 ou la revendication 3, caractérisé en ce que dans la direction des fils de chaîne qui les forment, les boucles (13) saillent alternativement sur l'une et l'autre face du tissu.

20 5.- Echafaudage selon la revendication 4, caractérisé en ce que les boucles qui saillent sur une même face du tissu forment des rangées qui s'étendent dans la direction des fils de trame.

25 6.- Echafaudage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le tissu qui constitue la bâche de protection présente, à intervalles réguliers de 2 m par exemple, des fils de trame plus serrés que les autres.

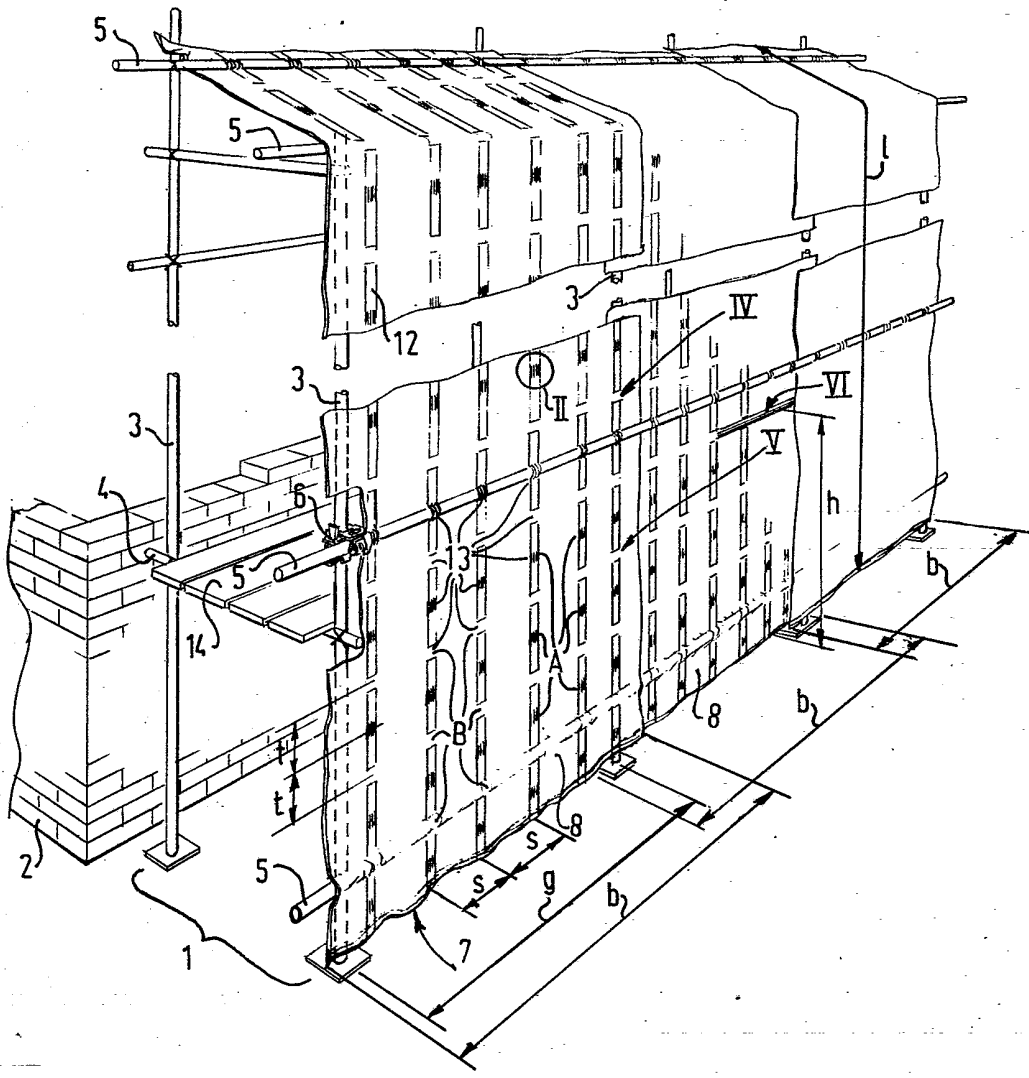
30 7.- Echafaudage selon la revendication 6, caractérisé en ce que le tissu qui constitue la bâche de protection présente, à intervalles réguliers de 2 m par exemple, des lignes de coupe transversales (18), dont chacune est bordée de chaque côté par une rayure (19) formée de fils de trame (17) plus serrés que les autres.

35 8.- Echafaudage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bâche de protection présente une pluralité de rangées de boucles (13) réparties sur sa largeur, les boucles et leurs rangées étant disposées à intervalles réguliers.

9.- Bâche de protection, caractérisée en ce qu'elle est destinée à être utilisée avec l'échafaudage selon l'une quelconque des revendications précédentes.

" 1/3 "

FIG. 1



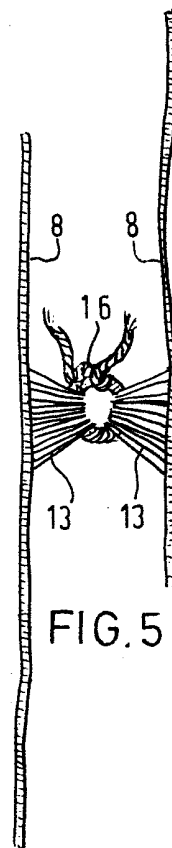
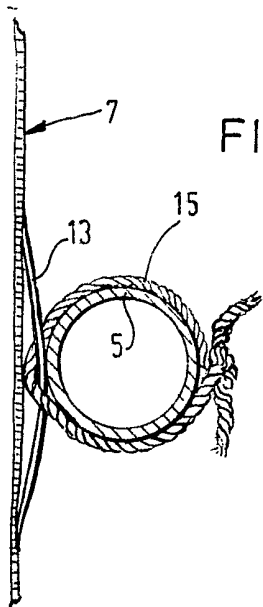
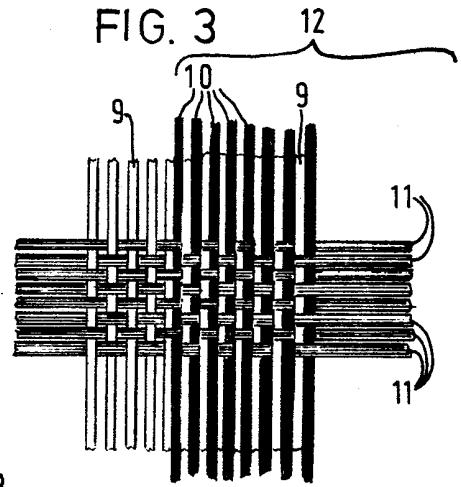
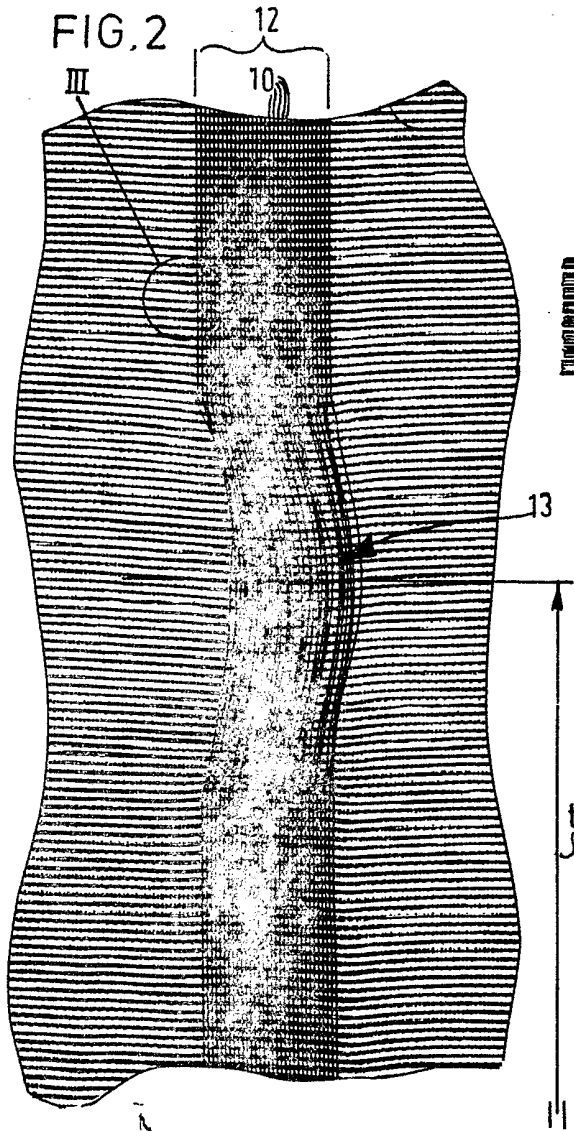


FIG. 6

